

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-255-1918 promulguant le décret du 23 août 1917, prohibant la sortie des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, de divers produits.

n° 12-255-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 janvier 1918

Numéro JO
n° 255 du 31/01/1918

Date du numéro
31 janvier 1918

VISAS

Le Gouverneur p, i, de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 23 août 1915 prohibant la sortie des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, de divers produits

Vu la dépêche ministérielle No 1989 du 25 octobre 1917 prescrivant de promulguer le dit décret inséré au Journal Officiel de la République française du 28 août 1917,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier

- promulgué dans la Colonie pour ve tre exé cuté se lon ses forme et teneur le décret du 23 août 1917 prohibant la sortie des colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc, de divers produits. Art. 2,— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué, publié et affiché partout où besoin sera.

GEFFRIAUR.